

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 juillet 2025 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 150-1152, rue Westgate, une marge avant minimale de 5,20 mètres au lieu de 6,0 mètres
2. Permettre aux futurs 785-787-789, rue Saint-Alexandre :
 - une largeur minimale de 4 mètres entre 2 entrées charretières au lieu de 6 mètres;
 - une largeur cumulative des espaces de stationnement d'un maximum de 12 mètres au lieu de 8,12 mètres.
3. Permettre au 1920, rue Brébeuf :
 - un nombre minimal de 46 cases de stationnement au lieu de 100 cases;
 - un nombre minimal de 4 cases de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite au lieu de 5 cases;
 - une distance séparatrice entre 2 allées d'accès de 4,25 mètres minimum au lieu de 6 mètres;
 - une largeur d'accès maximale de 18,45 mètres au lieu de 7,5 mètres;
 - l'absence d'un espace de chargement;
 - l'absence d'un local intérieur pour conteneur à déchets;
 - l'absence d'une bande paysagère délimitant un espace de stationnement de 8 cases ou plus, sur une distance maximale de 13,0 mètres au lieu d'une bande paysagère d'une largeur minimale de 1,5 mètres;
 - l'absence d'un arbre à grand déploiement dans la bande paysagère située à gauche de l'accès le plus près du bâtiment administratif existant sur la rue Daniel, au lieu de la plantation d'un arbre à grand déploiement à tous les 8 mètres;
 - l'absence de la plantation d'un arbre à grand déploiement à tous les 8 mètres linéaires dans les bandes paysagères d'une largeur inférieure à 2,5 mètres qui sont localisées le long des bâtiments et de l'aire de stationnement au lieu d'un arbre à tous les 8 mètres linéaires;
 - un nombre minimal de 5 arbres à grand déploiement sur le terrain longeant la rue Brébeuf au lieu de 11 arbres;
 - un nombre minimal de 6 arbres à grand déploiement sur le terrain longeant la rue Daniel au lieu de 11 arbres;
 - un pourcentage minimal de 55 % de matériaux principaux de revêtement extérieur sur tous les murs extérieurs du bâtiment au lieu de 85 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 18 juin 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil

